

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1166 21/11/1950

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 novembre 1950

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1950

Date du numéro
30 novembre 1950

TEXTE INTÉGRAL

Le salaire mensuel du nommé Ali Mouna-verali, observateur météorologiste auxiliaire, est porté de vingt et un mille six cent francs (21.600 francs) pour compter du 10 mars 1950 à vingt-trois mille deux ceuts francs (23.200 francs) pour compter du 1er juillet 1950.